

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

AVEC LE CONCOURS DU GOUVERNEMENT

DIRECTEURS :

MM. VICTOR TOURNEUR, MARCEL HOC
ET PAUL NASTER

1952

TOME QUATRE-VINGT-DIX-HUITIÈME



BRUXELLES
5, RUE DU MUSÉE
1952

Les deniers d'Arnot émis à Alost

Les monnaies étudiées sont 135 petits deniers, du début du XIII^e siècle sans doute, dont un premier exemplaire a été publié par Piot en 1849 (1). Elles portent, trois exceptions mises à part, au droit, $\overline{\text{TRN}}\overline{\text{OT}}$ et un buste à dr., le bras droit entièrement visible, un glaive tenu en pal dans la main; au revers, $\star\overline{\text{TL}}\overline{\text{OST}}$ et une croix pattée avec dans deux cantons opposés un globule, dans les deux autres un anneau; les deux légendes flanquées d'un cercle de grènetis intérieur et extérieur, le cercle intérieur du droit étant interrompu par le buste et l'épée.

Après classement suivant certaines caractéristiques, les monnaies se trouvent d'abord sériées en 8 classes. Après étude attentive, celles-ci se répartissent en 2 groupes (Pl. III).

GRUPE I. — N dans la légende du droit, œil en forme de globule, coiffure (casque?) sans rebord, bordure du vêtement en trait continu; au $\overline{\text{r}}$, uniformément un globule dans les premier et quatrième quartiers de la croix, un anneau dans les deux autres.

Classe 1. $\therefore\overline{\text{TRN}}\overline{\text{OT}}$ (la séparation marque l'endroit où l'épée brandie par le personnage coupe la légende);

$\overline{\text{r}}$. $\star\overline{\text{TL}}\cdot\overline{\text{L}}\therefore\overline{\text{O}}\cdot\overline{\text{S}}\therefore\overline{\text{T}}$

(Pour le nombre de coins, de combinaisons et d'exemplaires, voir fig. 1 et le tableau après la classe 8).

Poids: 0 g 40, 0.41 (5), 0.42 (5), 0.43 (2), 0.44 (3), 0.45 (3), 0.46, 0.49 (3).

Classe 2. \star en tête de la légende du droit; même revers.

Poids: 0.42, 0.43, 0.44.

Classe 3. $\therefore\overline{\text{TRN}}\overline{\text{O}}\overline{\text{T}}$; même revers.

Poids: 0.35, 0.39 (3), 0.41 (2), 0.42 (5), 0.43, 0.45 (2).

(1) C. PIOT, *Notice sur la découverte d'un dépôt de mailles*, dans *RBN* (encore *RNB*), V, 1849, p. 88 et pl. III, 8.

Classe 4. ∴ $\overline{\text{TL}}\text{OS } \overline{\text{T}}$;

Ὶ. * $\overline{\text{T}} \cdot \overline{\text{R}} \cdot \overline{\text{N}} \cdot \overline{\text{O}} \cdot \overline{\text{T}}$.

Poids : 0.39, 0.42, 0.43.

GRUPE II. — $\overline{\text{N}}$ dans la légende du droit, œil en forme de cercle pointé au centre, coiffure (casque?) avec rebord, bordure du vêtement perlée.

Classe 5. ∴ $\overline{\text{TR}}\overline{\text{M}}\overline{\text{O}} \overline{\text{T}}$;

Ὶ. * $\overline{\text{T}} \cdot \overline{\text{L}} \cdot \overline{\text{O}} \cdot \overline{\text{S}} \cdot \overline{\text{T}}$, globule au 1 et au 4 ou au 2 et au 3, avec le même coin de droit.

Poids : 0.41 (2), 0.42, 0.43, 0.48, 0.49.

Classe 6. $\cdot \overline{\text{TR}}\overline{\text{M}}\overline{\text{O}} \cdot \overline{\text{T}}$;

Ὶ. * $\overline{\text{T}} \cdot \overline{\text{L}} \cdot \overline{\text{O}} \cdot \overline{\text{S}} \cdot \overline{\text{T}}$, globule au 1 et au 4.

Poids : 0.42, 0.45, 0.46.

Classe 7. $\cdot \overline{\text{T}} \cdot \overline{\text{R}} \cdot \overline{\text{N}} \cdot \overline{\text{O}} \cdot \overline{\text{T}}$;

Ὶ. id., bras inférieur de la croix au-dessus du point qui suit $\overline{\text{O}}$ de la légende (ailleurs au-dessus de cette lettre).

Poids : 0.42, 0.44, 0.45.

Classe 8. ∴ $\overline{\text{TR}}\overline{\text{N}} \overline{\text{O}}\overline{\text{T}}$;

Ὶ. comme classe 5, les deux formes de la croix plusieurs fois avec un même coin de droit.

Poids : 0.24, 0.29 (2), 0.31, 0.33, 0.34 (2), 0.36 (3), 0.37 (6), 0.38, 0.39 (4), 0.40 (7), 0.41 (7), 0.42 (14), 0.43 (8), 0.44 (7), 0.45 (5), 0.46 (8), 0.48, 0.55.

A cette classe appartiennent également deux demi-deniers (deniers coupés, 0.24 et 0.31). Comme l'identification des coins de ces pièces ne peut offrir toute garantie, il n'en sera pas tenu compte en général.

Classe 5 ou 8. Sans droit.

Poids : 0.42.

NOMBRE DE	Cl. 1	Cl. 2	Cl. 3	Cl. 4	Cl. 5	Cl. 6	Cl. 7	Cl. 8	Cl. 5 ou 8	TOTAL
Coins de droit	8	1	2	1	1	1	1	16	—	31
Coins de revers	12	1	8 (-1, Cl.1)	1	2	1	1	19 (-1, Cl.5)	1	44
Combinaisons	14	1	9	1	2	1	1	30	—	59
Exemplaires	23	3	14	3	6	3	3	79	1	135

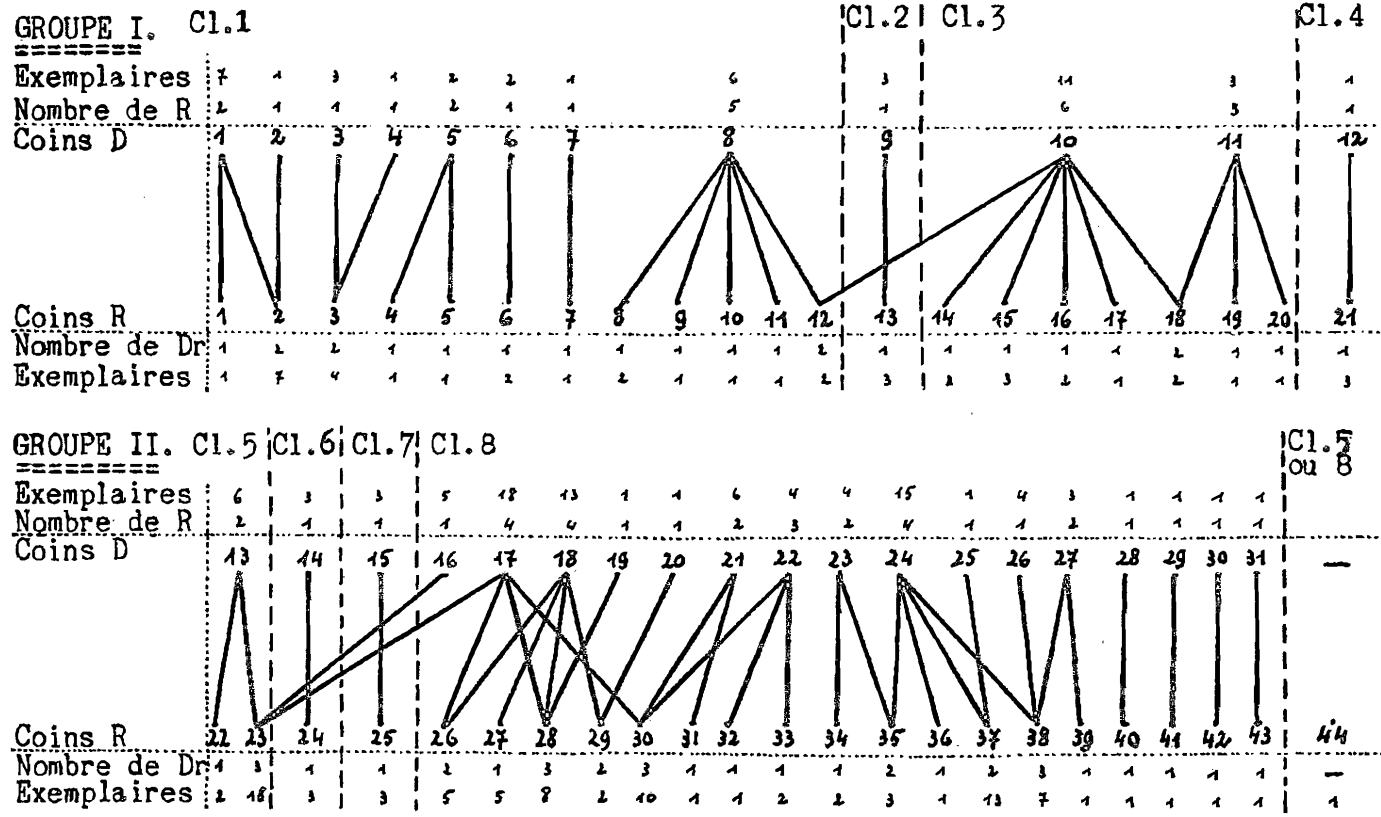


Fig. 1.

Comme on le voit par le tableau ci-dessus et surtout par le graphique (fig. 1), nous pouvons faire diverses constatations intéressantes au point de vue technique, dont certaines sont d'importance pour le classement des types :

1°. Il y a plus de coins de revers que de droit (1).

2°. On trouvera en conséquence au moins certains coins de droit (coins D) employés avec plus d'un coin de revers (coins R). En outre y a-t-il également divers coins R employés avec plusieurs coins D, ce qui peut donner de grandes familles de combinaisons de coins, comme d'ailleurs en numismatique antique. Nous aurons à revenir sur ce point.

3°. Par deux fois, un coin R d'une classe est employé avec un coin D d'une autre, liant ainsi la classe 3 à 1 et 5 à 8. L'examen attentif sous un fort grossissement des exemplaires marqués de ces deux revers révèle certains détails :

a) Le revers commun aux classes 1 et 3, représentées chacune par un exemplaire seulement, comporte divers petits défauts entre autres à la base de L et un autre reliant deux des quatre globules de la ponctuation qui suit cette L. Malgré un léger tréflage des deux pièces, il semble bien que ces défauts soient un peu plus accusés sur la pièce de la classe 3. Par conséquent, au moins pour une partie des pièces qu'elle représente, celle-ci est postérieure à la classe 1 ou, au moins, à une partie de celle-ci.

b) Le revers commun aux classes 5 et 8 est représenté par 18 exemplaires, dont 4 d'un même droit de la classe 5 et respectivement 5 et 9 de deux droits de la classe 8. Un petit défaut sous le bras droit de la croix qui constitue le type est plus développé sur une des deux séries de la classe 8 que sur les deux autres ; de ces dernières, il n'est pas facile de dire dans laquelle des deux le

(1) Pour la numismatique grecque la chose est bien connue depuis longtemps. Quant à la numismatique romaine et gauloise, le fait a été souligné dans ce périodique même, *RBN*, 97, 1951, p. 68 et 70, fig. 1 et 2 ; *RBN*, 94, 1948, p. 38-50. — Pour le moyen âge et le début des temps modernes, des pièces d'archives en font foi, p.ex. de nombreux documents pour le règne de Charles VIII (1483-1498), donnant la proportion : 1 pile pour 2 à 6 trousseaux, v. F. DE SAULCY, *Recueil de documents relatifs à l'hist. d.mon. frappées par les rois de Fr. ...*, III, Mâcon, 1887, p. 349, 350, 352, 353, 357, 359, 362, etc. ; cf. également *RBN*, ce tome, p. 58 et 61-63.

coin est le moins atteint. M'est avis que c'est dans la série de la classe 5. De toute façon, nous pouvons conclure comme en fin de l'alinéa précédent : au moins pour une partie des pièces qu'elle représente, la classe 5 est antérieure à la classe 8 ou, au moins, à une partie de celle-ci.

D'autre part, en comparant les classes rangées sous les deux groupes, on voit que le groupe I est représenté par un nombre plus réduit d'exemplaires : 43 contre 92 pour le groupe II (94 en

incluant les 2 demi-deniers)

de coins D : 12 contre 19

de coins R : 21 contre 23

d'exemplaires par rapport aux coins D et R.

Surtout le fait que moins d'exemplaires ont subsisté par rapport aux coins, est d'importance, car il montre que le groupe I est effectivement plus ancien que le groupe II. L'antériorité du premier est manifestement confirmée par les faits suivants :

a) Dans le groupe I, un coin D est combiné avec 6 et un autre avec 5 coins R, tandis que dans le groupe II il y a 3 coins D combinés avec le maximum de 4 coins R, ce qui montre que les frappes du groupe I ont été plus abondantes au moment de leur émission.

b) Ces séries de combinaisons du groupe I sont conservées en un nombre très réduit d'exemplaires comparativement au groupe II :

Groupe I,	Exemplaires
-----------	-------------

cl. 1 : 1 coin D + 5 coins R : 2+1+1+1+1	= 6
--	-----

cl. 3 : 1 coin D + 6 coins R : 3+3+2+1+1+1	= 11
--	------

 Nombres les plus élevés d'exemplaires par coin R : 7, 4 et 3.

Groupe II,

cl. 8 : 2 coins D + 1 coin R :	= 4
--------------------------------	-----

= 5

3 coins D + 2 coins R : 2+1	= 3
-----------------------------	-----

2+2 = 4

5+1 = 6

1 coin D + 3 coins R : 2+1+1	= 4
------------------------------	-----

3 coins D + 4 coins R : 5+5+2+1	= 13
---------------------------------	------

12+1+1+1 = 15

9+4+3+2 = 18

 Nombres les plus élevés d'exemplaires par coin R : 18 (classes 5 et 8 combinées), 13, 10, 8 et 7.

c) La composition des deux familles de coins les plus nombreuses se rencontre dans le groupe II, cl. 8. Le détail peut en être suivi fig. 1. La première (classes 8 et 5 combinées) est composée de

8 coins D (13, 16 à 22),

10 coins R (22, 23, 26 à 33),

en 18 combinaisons,

donnant 55 exemplaires, dont 18 de D 17 (avec 4 R),

13 de D 18 (avec 4 R),

18 de R 23 (avec 3 D),

10 de R 30 (avec 3 D),

8 de R 28 (avec 3 D).

La deuxième (dans la classe 8 seule) comporte :

5 coins D (23 à 27),

6 coins R (34 à 39),

en 10 combinaisons,

donnant 27 exemplaires, dont 15 de D 24 (avec 4 R),

13 de R 37 (avec 2 D),

7 de R 38 (avec 3 D).

d) Une certaine négligence qui s'est introduite dans la répartition du poids des pièces semble prouver également que ce monnayage prend fin par la classe 8. Là où ailleurs ils se situent entre 0 g 39 et 0.49, nous notons ici les extrêmes 0.24 et 0.55.

Un nombre plus élevé d'exemplaires du groupe I s'est donc perdu, à la suite d'une circulation plus longue et peut-être par remploi pour les émissions du groupe II.

L'évolution de ce monnayage peut donc avoir été la suivante. Les types de droit et de revers sont fixés par l'administration et par un premier graveur de coins sous la forme classe 1. Les classes 2, avec une croix au début de la légende du droit, et 3, avec une autre coupure de cette même légende, n'en sont que des variétés, marquant déjà un abandon du modèle primitif, tout comme la classe 4. Celle-ci s'apparente à la classe 3 par la façon dont la légende du droit est coupée, mais, par une aberration unique et certainement rejetée comme fautive aussitôt qu'elle fut reconnue, le nom de personne se trouve au revers, tandis que le nom de la localité s'inscrit au droit au pourtour du buste. Avec la classe 5, dans le groupe II, le flottement continue : le droit est proche de celui de la classe 3, mais l'N y est retournée (N), tandis qu'au revers la ponctuation s'est simplifiée et les meubles dans les cantons

de la croix, globules ou annelets s'intervertissent, et ce avec un même coin de droit. La classe 6 présente par rapport à 5 une variété par la ponctuation au début de la légende du droit, tandis que pour la classe 7 il en est ainsi par la ponctuation de toute la légende du droit et par celle du début de la légende du revers. Les nombreuses pièces de la classe 8 se sont rapprochées de la classe 1 par la façon dont la légende du droit est coupée et de la classe 5 pour la forme de \mathbb{N} et par la ponctuation du revers et la variété possible, même avec coin de droit identique, de la position des globules et annelets dans les cantons de la croix. Certaines de ces variantes pourraient être la marque d'émissions différentes, mais nous ne pouvons rien affirmer en ce domaine.

Le style des pièces confirme la division en deux groupes. Dans le premier, le modelé des têtes est plus marqué, plus arrondi et les effigies sont assez semblables l'une à l'autre. Dans le second, au contraire, le relief est plus plat, plus sec et il y a plus de variété dans l'aspect et les proportions des têtes. Il n'est sans doute pas inutile de souligner la constance absolue de certaines caractéristiques signalées plus haut pour l'un et l'autre groupe : œil, bord de la coiffure, bord du vêtement, forme de N (pl. III). Les deux séries de droits paraissent être de deux mains différentes.

L'aspect des flans est également intéressant. Comme dans la plupart des monnayages dénariaux de l'espèce, les flans ont une forme assez exactement circulaire. Il y a un léger rebord par endroits indiquant que les flans ont été « réchauffés », c.-à-d. qu'ils ont eu leurs angles rabattus et adoucis. La régularité des flans est pourtant plus grande dans le groupe I que dans le second ; la frappe y est en outre plus ferme.

Il est aisé d'étudier le poids de ce denier suivant l'échelle des fréquences pondérales. Bien que les extrêmes varient de plus du simple au double (0.24 et 0.55, dans la même classe 8), la masse se répartit bien en une courbe régulière et de profil habituel. Les poids peuvent être pris par tranches de 3 centigrammes : la répartition est nécessairement assez groupée, lorsque les poids sont de l'ordre de quelques décigrammes, la marge des écarts possibles étant, de façon absolue, très réduite. Une manière de grouper par bandes de 0 g 03 a donné 60 exemplaires à 0.42, de même que la courbe des poids par centigrammes, quelque peu irrégulière, comme il est normal, donnait le sommet à 0.42 avec 30 exemplaires. Nous avons préféré un autre groupement par 3 centigrammes,

qui laissât le moins de pièces possible en dehors de la courbe. C'est celle que reproduit le graphique (fig. 2). Elle présente le profil très caractéristique de ce genre d'opérations et a son sommet à 0.43 avec 56 exemplaires. Le poids théorique se situe donc à

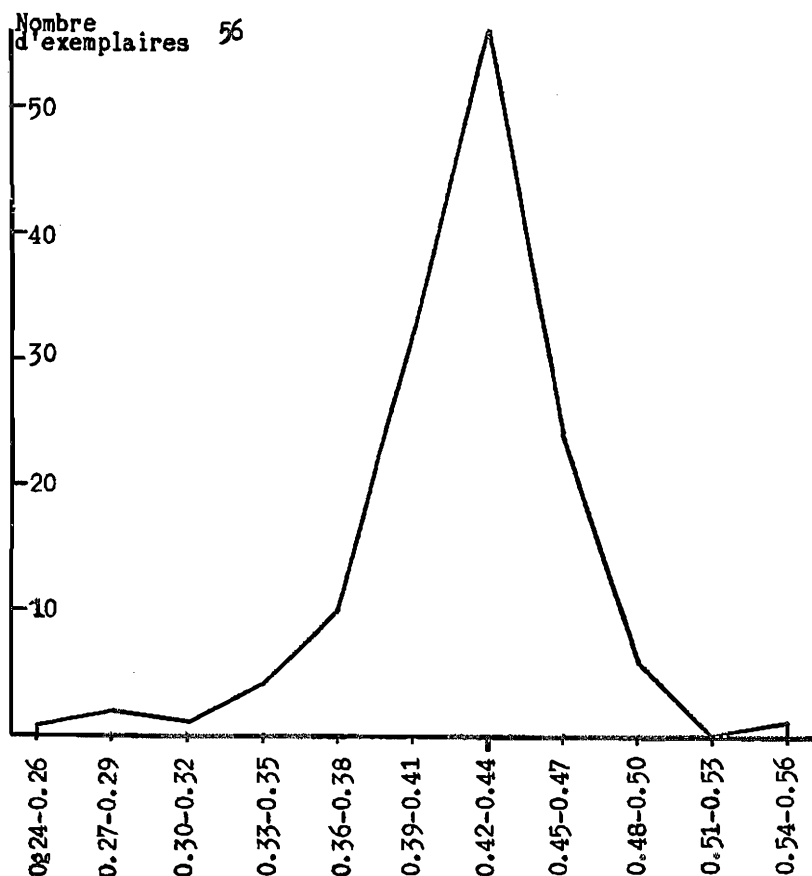


FIG. 2.

0.43 (qui est déjà un peu forcé par rapport à 0.42 obtenu sur une autre base) ou tout au plus à 0.435, après addition forfaitaire de 1 %.

Quant à la date de fabrication de ces monnaies, on en a déjà beaucoup discuté. C. Piot qui a signalé le premier un exemplaire de ces pièces, en 1849, les situe après la réunion du comté d'Alost à la Flandre en 1166 et veut en même temps les attribuer à un

Arnould, comte de Flandre ⁽¹⁾, alors que tous ceux de ce nom sont antérieurs à 1166. Gaillard voit dans Arnot un monétaire travaillant avant l'avènement de Philippe d'Alsace en 1168 ⁽²⁾. C.-A. Serrure a proposé l'époque de Jeanne de Constantinople (1202-1244) ⁽³⁾, mais en 1877 il attribue ce monnayage à Arnould de Danemark (1127-1138), neveu de Charles le Bon ⁽⁴⁾; cette opinion, ingénieusement présentée, a connu quelque succès, bien que, dès l'année suivante, elle eût été combattue par Am. Liedts qui voulait reconnaître dans Arnot un Arnould, sire d'Audenarde, de préférence Arnould II (1064) ⁽⁵⁾. D'autres ont pensé à Arnould IV, vers 1225 ⁽⁶⁾ ou bien à un Arnould de Guines après la mort de Philippe d'Alsace ⁽⁷⁾. Chacune des attributions à un seigneur du nom d'Arnould va de pair avec des hypothèses très hasardeuses; aucune ne repose sur des bases historiques défendables. D'autre

(1) PIOT, *op. cit.*, p. 91. Cet article est plein de pétitions de principe et de cercles vicieux au point de vue chronologique; il n'indique ni l'endroit de la découverte de la trouvaille, ni le nombre total de pièces qui la composaient, ni, pour plusieurs séries, le nombre d'exemplaires. Il y avait 1 exemplaire de monnaie d'Arnot.

(2) V. GAILLARD, *Rech. s. l. monn. d. comtes de Fl.*, Gand, 1852, p. 40.

(3) C.-A. SERRURE, *Beknopte schels eener gesch. v. h. muntwezen in Vlaenderen*, dans *Jaarboekskten voor 1854 van het Taalminnend Genootschap*, Gand, 1854, p. 31 et note 1.

(4) C.-A. SERRURE, *Les monn. d'Arnould de Danemark frappées à Alost* (1127-1138), dans *RBN*, 33, 1877, p. 433-443. L'argumentation est basée sur l'histoire, complexe et maintes fois répétée par les historiens d'Alost, de la succession au comté d'Alost et à celui de Flandre après l'assassinat de Charles le Bon en 1127. C'est un tissu d'hypothèses, justement pour les parties les plus importantes. — On peut voir pour l'histoire d'Alost: P. BONENFANT, *La dépendance du château d'Alost au XII^e siècle*, dans *Album Dr Jan Lindemans*, Bruxelles, 1951, p. 169-173.

(5) A. L. (Amédée LIEDTS), *Les deniers d'Arnot d'Alost*, dans *RBN*, 34, 1878, p. 147-151. Argumentation nulle en ce qui concerne Alost: les seigneurs d'Audenarde, tout en ayant éventuellement le pays d'Alost dans leurs domaines, n'ont pas possédé la ville d'Alost et n'ont pas été seigneurs d'Alost.

(6) C.-A. SERRURE, *Beknopte schels...*, dans *Jaarboekskten voor 1854 ...*, p. 31, note 1, et le même, *Les sciences auxil. de l'hist. de Belgique*, Bruxelles, s. d., p. 69.

(7) Relevé par le même, *L. sc. auxil., l. c.* Il est vrai qu'Arnould II de Guines obtint de Baudouin IX en 1198 une portion des terres d'Alost: André DU CHESNE TOURANGEAU, *Hist. génér. d. maisons de Guines, de Gand et de Coucy*, Paris, 1631, p. 157. — P. VAN NUFFEL, *De Aalstersche munt*, Alost, 1926, p. 7-8 ne nous apprend rien de nouveau sur la question.

part, vu l'absence de tout titre comtal ou autre, qui en général occupe beaucoup plus de place que le nom même du seigneur, il paraît superflu de vouloir chercher dans Arnot un prince de ce nom. Il doit effectivement s'agir d'un monétaire. M. V. Tourneur restitua le nom d'Arnot dans une lacune d'une copie d'acte de 1162 où le nom d'un *monetarius de Alost* a été omis ⁽¹⁾, mais là

(1) V. TOURNEUR, *Les orig. de l'atel. monét. d'Alost*, dans *Miscellanea L. van der Essen*, Bruxelles, 1947, p. 209-215 et spécialement p. 212. Le texte qui nous intéresse se trouve fol. 103 v°, ligne 7, d'un manuscrit de l'abbaye Saint-Pierre de Gand conservé aux Archives de l'État à Gand sous la cote « Sint-Pietersabdij, II^e reeks, 2bis ». Le recueil a été décrit en détail par H. PIRENNE, *Note sur un manuscrit de l'abbaye de Saint-Pierre de Gand*, dans *Bull. de la Comm. royale d'Hist.*, 1895, p. 107-152 ; le document se trouvait alors aux Archives générales du Royaume sous la cote « Cartulaires et manuscrits, n° 93bis ». Une description précise d'une partie du manuscrit est donnée par Ph. GRIERSON, *Les annales de Saint-Pierre de Gand et de Saint-Amand*, Bruxelles, 1937 (Comm. royale d'Hist. ; Recueil de textes pour servir à l'étude de l'hist. de Belgique), p. ix ss. Une autre partie du recueil a été éditée par Arnold FAYEN, *Liber traditionum sancti Petri Blandiniensis, Livre des donations faites à l'abbaye de Saint-Pierre de Gand depuis ses origines jusqu'au XI^e siècle, avec des additions jusqu'en 1273*, Gand, 1906 (Cartulaire de la Ville de Gand, 2^e série, t. 1) ; le passage qui nous occupe se trouve dans cette édition p. 163. On lit dans le texte, en fin de copie d'un acte de 1162 (il est écrit 1160, à lire certainement 1162 suivant l'indication de l'année de fonction de l'abbé : v. FAYEN, *op. cit.*, p. 163, note 1, et les textes p. 163-168), parmi les témoins d'une transaction : (un blanc de 7 ou 8 lettres) *monetario de alst*. A. FAYEN, *Un prétendu monétaire d'Alost au XII^e siècle*, dans *Gaz. num.*, VII, 1902, p. 3, met au point une erreur de lecture et d'interprétation de C. P. Serrure et de Raym. Serrure ; il suppose à propos de l'espace blanc qui précède les mots *monetario de alst*, « soit que cet espace ait été réservé pour y ajouter un nom, soit que le nom qui y était écrit ait été effacé dans la suite ; le manuscrit semble en effet présenter en cet endroit des traces de grattage ». Grâce à l'intervention de M. l'archiviste général C. Tihon, le volume a été envoyé par le dépôt de Gand aux Archives générales du Royaume où j'ai pu l'examiner à loisir. Il y a effectivement de légères traces de grattage, mais il s'en trouve encore à d'autres endroits de la même ligne et de la même page alors que le texte est continu. Un examen aux rayons ultra-violets, fait avec le concours de M. J. Bolsée, conservateur, et P. Gorissen, archiviste, a révélé qu'il s'agit d'un palimpseste. Sous cet éclairage, nous avons pu lire fol. 103v°, qu'il s'agit de la suite des *Annales Blandinienses* dont le texte se trouve dans le même manuscrit fol. 19v°-42r°, 42v° ayant été gratté entièrement au moins deux fois, contrairement à ce qui a été écrit par H. PIRENNE, *op. cit.*, p. 111, note 1 ; cf. GRIERSON, *op. cit.*, p. XII. Ce texte serait d'une main du milieu du XI^e siècle (PIRENNE, *op. cit.*, p. 108 et 110-111). Le scribe qui a écrit au XII^e siècle (PIRENNE, p. 109) les pages 103r°

encore ce n'est qu'une hypothèse ; sous les comtes de Flandre, après 1166, il peut encore y avoir eu des monnayeurs à Alost :

et suivantes a remployé un cahier sur lequel figuraient les millésimes 1424 et suivants préparés pour les annales ; les débuts de ligne de ces pages, occupés par les millésimes, ont été grattés, assez grossièrement fol. 103^r, plus soigneusement aux fol. 103^v à 105^v et fol. 108^r, et suivants, les fol. 106-107 ayant été intercalés dans le cahier. Afin de pouvoir indiquer exactement ce qui se trouve au passage en discussion, je suis obligé de faire ici une digression concernant la description du manuscrit. Les annales comportent 19 lignes de texte par page, suivant le cycle lunaire. Les années sont marquées au fol. 19^v en trois colonnes selon trois cycles pascaux d'après Denys le Petit, puis en deux colonnes du fol. 20^r à 33^v jusqu'à la fin du premier et du deuxième cycle pascal, respectivement les années 531 et 1063 ; enfin, à partir du fol. 33^v suit un troisième cycle pascal en une colonne. En première ligne de ce fol. 33^v, le premier scribe a sans doute voulu marquer le changement par un titre, toujours est-il qu'on y lit un grand I, sans plus. Le millésime qui suit, l. 2, est MLXIII faisant suite à MLXII de la page précédente. Mais un scribe postérieur, voulant que le cycle de 19 ans soit respecté et qu'on trouve 19 dates par page a ajouté MLXXXII sous la 19^e ligne et il a augmenté d'une unité toutes les dates des pages 34^r et suivantes ; la différence d'encre et, le cas échéant, les grattages en font foi à chaque ligne, de même que la lecture aux rayons ultra-violets. Il en est ainsi jusqu'au fol. 42^r se terminant par MCCCCV (corrigé) et il devait en être ainsi fol. 42^v, gratté entièrement, où devaient se trouver les dates corrigées MCCCCVI à MCCCXXIII. Sur les feuillets 103^r et suivants, on pourrait s'attendre aux millésimes 1425-1443, 1444-1462, etc. Mais ce sont au contraire les dates non corrigées dont on voit distinctement les traces. Fol. 103^v, donc à la page qui nous intéresse le plus, on lit aisément : 8^e ligne, MCCCCL ; 14^e l., MCCCCLVI ; ... 16^e l., MCCCCLVIII ; 17^e l., MCCCCLVIII ; 18^e l., MCCCCLX ; 19^e l., MCCCCLXI. A l'endroit de la lacune et des mots *monetario de alst*, l. 5 de l'ancien texte, doit se lire l'année M CCCC XXXVII. La première partie, M CCCC, tombant dans la lacune, est bien lisible aux rayons ultra-violets et même à la lumière du jour (fig. 3). Il n'y a aucune autre trace de texte qui se serait trouvé en cet endroit. On peut en conclure que le nom du témoin, monétaire à Alost, n'a jamais été écrit dans cette copie. Un blanc de cette nature est unique, ou du moins exceptionnel dans le manuscrit analysé. L'acte original de 1162, dont nous n'avons étudié que la copie, du XII^e siècle également, ne semble pas être connu. Il y a des chances que là aussi il y avait une lacune, de quelque nature qu'elle soit, car l'écriture des actes du XII^e siècle était soignée et nous ne pouvons supposer que le copiste n'ait pu lire le nom en question. En tout état de cause, bien qu'Arnot soit le seul monétaire connu par les monuments numismatiques, rien ne nous oblige à restituer son nom dans la lacune ; nos connaissances de l'histoire, et plus spécialement de l'histoire monétaire, de cette période sont vraiment trop incomplètes à cet effet. — Je tiens à remercier ici MM. les archivistes de Gand et de Bruxelles qui m'ont si obligeamment aidé en cette

un acte explicite de nomination faite par Marguerite de Constantinople en installe d'ailleurs un pour trois ans en 1275 (1).

Rien ne distingue ces pièces de toute la production dénariale du XII^e et du XIII^e siècle dont les caractères techniques subsistent jusque sous Jean I en Brabant (1261-1294), Guy de Dampierre à Namur (1263-1297), Henri VII en Luxembourg (1288-1309). Mais, des pièces datées par un nom de prince représenté par l'initiale, ce sont celles de Philippe d'Alsace (1168-1191) et de Baudouin VIII

circonstance. Une note un peu plus développée a été consacrée à la dernière partie de ce manuscrit sous le titre *Un palimpseste de l'Abbaye Saint-Pierre de*

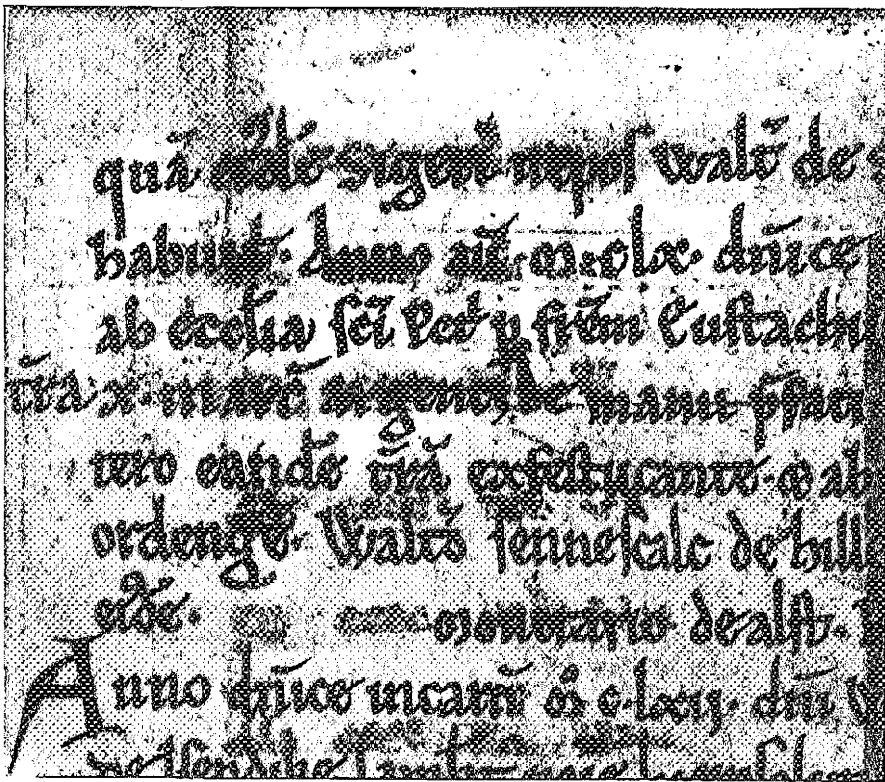


FIG. 3 (agr. 4/3).

Gand aux Archives de l'Etat à Gand, dans *Archives, Bibliothèques et Musées de Belgique*, XXIII, 1952, p. 48-51.

(1) GAILLARD, *op. cit.*, Pièces justificatives, p. 3, n° I.

(1191-1194) ou IX (1194-1205), comtes de Flandre, qui se rapprochent le plus des monnaies étudiées.

A part la trouvaille dont fait état Piot et qui a fait connaître le premier exemplaire de la monnaie qui nous occupe, je n'ai relevé aucune trouvaille qui eût livré de ces pièces ; citons p. ex. celle d'Erwetegem ⁽¹⁾ et celle de Beveren ⁽²⁾, très riches en deniers. La grande trouvaille de la rue d'Assaut à Bruxelles, faite en 1908, ne contenait aucun denier portant le nom d'Arnot, pas plus que d'aucun autre monétaire ou d'un comte de Flandre, sur un total de quelque 50.000 deniers ⁽³⁾ et d'environ 2.000 deniers coupés ⁽⁴⁾. Ce trésor aurait été enfoui en 1264 ⁽⁵⁾ ou en 1267 ⁽⁶⁾.

M. V. Tourneur a considéré que le monnayage dénarial flamand et brabançon des XII^e et XIII^e siècles se répartit en trois phases ⁽⁷⁾ : d'abord, et ce jusqu'au règne de Baudouin VIII (1191-1194) ou IX (1194-1205), le comte met son nom sur la monnaie ; ensuite, un nom de monétaire remplace celui du seigneur — en fait, il apparaîtrait au moins depuis le début du règne de Philippe d'Alsace à Amiens en 1161 ⁽⁸⁾ ; enfin, les deniers portent le nom des villes ou leurs symboles. Mais la division de ces monnayages en trois étapes n'est pas tellement rigide, comme nous le montrent les chevauchements du premier et du deuxième groupe et comme nous l'apprennent les trouvailles. Celle de Beveren-Waas, publiée par

(1) R. SERRURE, *Trouvaille de deniers du XII^e siècle*, dans *RBN*, 36, 1880, p. 216-241.

(2) A. DE WITTE, *Trouv. de Beveren. Six mille deniers flam. et allem. du XII^e s.*, dans *RBN*, 48, 1892, p. 211-244 et pl. VIII.

(3) C. RUTTEN, *La trouv. de la rue d'Assaut à Bruxelles*, dans *RBN*, 66, 1910, p. 252-280 ; A. DE WITTE, *Les monn. brab. de la trouv. de la rue d'Assaut à Brux.*, dans *RBN*, 67, 1911, p. 19-48 ; V. TOURNEUR, *Les monn. de Flandre de la trouv. de Brux.*, dans *RBN*, 67, 1911, p. 49-60.

(4) L. THÉRY, *Les deniers coupés de la trouv. de la rue d'Assaut à Brux.*, dans *RBN*, 88, 1936, p. 5-7.

(5) RUTTEN, *op. cit.*, p. 275 et du même, *De la date de l'enfouissement de la trouv. de Brux. et de celle de l'émission des deniers attribués à Ostende*, dans *RBN*, 67, 1911, p. 158-165.

(6) V. TOURNEUR, *RBN*, 1911, p. 55.

(7) V. TOURNEUR, *Le monnayage dans les villes de Flandre et de Brabant au XII^e siècle et au XIII^e*, dans *Acad. royale de Belgique, Bull. de la Classe d. Lett. et d. Sc. mor. et polit.*, 5^e s., XXVI, 1940, p. 34-48, surtout p. 36.

(8) A. DIEUDONNÉ, *Manuel de num. franç.*, IV, Paris, 1936, p. 326 ; TOURNEUR, *Les orig. de l'atel. monét. d'Alost*, *loc. cit.*, p. 213.

Alph. de Witte (1) avec un manque absolu de précision, surtout quant au nombre d'exemplaires, comportait, outre plus de 1.500 deniers de Frédéric Barberousse (1152-1190) et de l'archevêque de Cologne Philippe de Heinsberg (1167-1191), quelque 4.500 deniers des villes et une série bien fournie (70 exemplaires) de mailles du monétaire Simon. L'auteur date toutes les pièces de l'époque de Philippe d'Alsace. Il n'y en avait pas d'Arnot ou d'un autre monétaire que Simon, pas plus que de Gand ou de Bruges. La trouvaille que Piot a fait connaître, sans citer le lieu de la découverte (2), contenait, outre des deniers au nom ou au symbole de villes, dont cette fois Bruges, des mailles de Philippe d'Alsace (1168-1191), de Baudouin VIII (1191-1194) ou (et) IX (1194-1205) et des monétaires Gérolf et, comme nous l'avons vu, Arnot ; aucune de Simon. Ce trésor a donc été enfoui plus tard que celui de Beveren. La carrière d'Arnot se situe bien après celle de Simon, probablement sous Baudouin VIII ou IX ou au début du gouvernement de Jeanne de Constantinople, soit dans la dernière décade du XII^e ou les premières années du XIII^e siècle. Il n'est guère possible d'en évaluer la durée ; d'après les constatations d'ordre technique faites plus haut, on peut toutefois estimer qu'elle doit avoir été de quelques mois au moins, ou d'un nombre restreint d'années.

On voit que, au moins vers la fin du XII^e et le début du XIII^e siècle, on émet en même temps des monnaies au nom du comte, au nom de monétaires et au nom ou à l'emblème de villes. Après Baudouin IX il est vrai, le nom des deux comtesses qui se succèdent en Flandre est absent des pièces pendant trois quarts de siècle. Il est possible que pendant le même temps plus aucun monétaire n'ait signé de pièces, mais l'absence même des noms de Jeanne et de Marguerite de Constantinople sur les monnaies rend la datation des trésors de cette époque plus difficile. Tout le monnayage prend une allure urbaine, mais est toujours émis par le comte, comme quelques documents le montrent clairement (3), tout autant qu'un denier d'Ypres avec la légende IPRE et COMES (4).

(1) DE WITTE, *op. cit.*, dans *RBN*, 48, 1892, p. 211-244.

(2) Louvain ? Cf. TOURNEUR, *Les orig. de l'al. monét. d'Alost, loc. cit.*, p. 209.

(3) TOURNEUR, *Le monn. dans l. villes de Fl. et de Brab...*, dans *Ac. r. de Belg., Bull. Cl. Lett...*, 5^e s. XXVI, 1940, p. 37 ss.

(4) GAILLARD., *op. cit.*, 110.

Il ressort clairement de cet examen que la grosse difficulté dans l'histoire du monnayage dénarial de Flandre ne provient pas tant de la complexité même du problème que de l'imprécision des rapports de trouvailles ou de leur carence absolue. 132 des 135 deniers d'Arnot étudiés ici et les deux deniers coupés sont présumés faire partie d'un trésor de plusieurs centaines ou milliers de mailles flamandes découvert rue des Augustins à Lille au début du siècle (1). Mais notre ignorance absolue de ce qui a pu être soustrait de ces séries et de ce qui y a été éventuellement ajouté dans une collection privée, enlève tout crédit aux conclusions qu'on voudrait tirer de cet ensemble et force nous est de procéder comme il a été fait plus haut. Cela a été possible avec quelque chance de succès, autant pour l'examen purement archéologique que pour la comparaison avec des trouvailles, grâce au nombre suffisamment élevé d'exemplaires que j'avais à ma disposition et qui soustrait le denier d'Arnot à la catégorie des raretés numismatiques dont la présence dans un trésor ne serait que pur hasard.

Paul NASTER.

(1) D'après des renseignements donnés oralement à M.M. Hoc par feu Louis Théry et son fils Guillaume.

GROUPE I

Classe 1



GROUPE II

Cl. 5

